



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 063-256300187-20240626-2024_06_32-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
20/06/2024

Délibération
n° 2024-06-32

Date de convocation :
06/06/2024

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 30
Nombre de suffrages
exprimés : 31

VOTE :
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

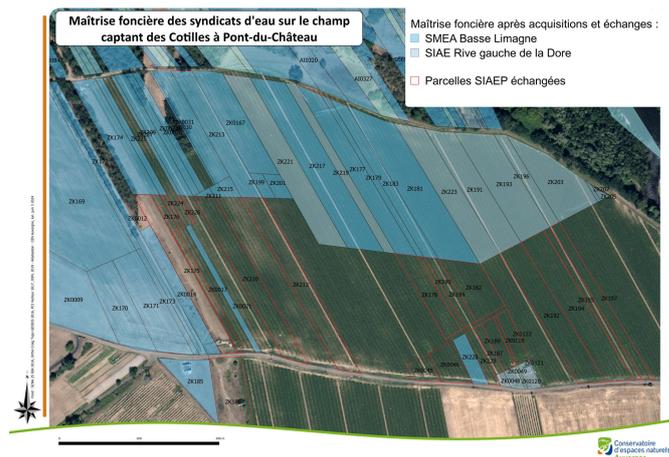
L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2024, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 26 juin 2024 à 18h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Echange de parcelles dans le cadre de la protection du captage des Cotilles à Pont du Château**

Monsieur le Président rappelle aux délégués que, nous avons signé, avec l'aide du CEN AUVERGNE, des promesses d'échange de parcelles avec les agriculteurs du secteur de Pont-du-Château, pour nous permettre d'acquérir une zone « tampon », à proximité de nos captages, et dans laquelle il n'y aura pas de culture.



Nous devons délibérer pour autoriser le Président à signer les échanges concernés, listés dans le tableau joint en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- D'approuver les échanges des parcelles listées dans le tableau joint aux prix d'échange déterminés ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de BILLOM pour la passation des actes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.



**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**



Annexe 1 : Liste des échanges de parcelles

Promesse échange foncier	Propriétaire actuel	Section	Ancien numéro parcelle	Nouveau numéro parcelle	Surface cadastrale (m²)	Surface indiquée promesse (m²)	Surf. (m²) prop. privé avant échange	Surf. (m²) SIAEP BL avant échange	Surf. (m²) SIAEP RGD avant échange	Valeur parcelles (€)	Propriétaire après échange	Surf. (m²) prop. privé après échange	Surf. (m²) SIAEP BL après échange	Surf. (m²) SIAEP RGD après échange
Promesse initiale AYMARD Pierre / BL / RGD 09/09/2022, divisée en 2 échanges AYMARD/BL et AYMARD/RGD	AYMARD Pierre	ZK	32	215	616	646	616			8 000 €	SIAEP Basse Limagne		616	
	AYMARD Pierre	ZK	37	217	9016	9027	9016				SIAEP Basse Limagne		9016	
	SIAEP Basse Limagne	ZK	19	224	379	374		379		8 000 €	AYMARD Pierre	379		
	SIAEP Basse Limagne	ZK	47	229	967	980		967			AYMARD Pierre	967		
	SIAEP Basse Limagne	ZK	166	184	1441	1438		1441			AYMARD Pierre	1441		
	SIAEP Basse Limagne	ZK	39	178	2608	2602		2608			AYMARD Pierre	2608		
	SIAEP Basse Limagne	ZK	40	180	753	752		753			AYMARD Pierre	753		
	SIAEP Basse Limagne	ZK	43	182	3239	3230		3239			AYMARD Pierre	3239		
	Total échange AYMARD/ SIAEP BL							9632	9387				9387	9632
	AYMARD Pierre	ZK	38	219	2611	2614	2611			2 800 €	SIAEP Rive Gauche Dore			2611
	SIAEP Rive gauche de la Dore	ZK	48	187	727	728		727			AYMARD Pierre	727		
	SIAEP Rive gauche de la Dore	ZK	49	189	1141	1142		1141		2 800 €	AYMARD Pierre	1141		
	SIAEP Rive gauche de la Dore	ZK	119	119	272	272		272			AYMARD Pierre	272		
	SIAEP Rive gauche de la Dore	ZK	122	122	1119	1119		1119			AYMARD Pierre	1119		
Total échange AYMARD/ SIAEP RGD							2611	3259			3259		2611	
Promesse Indiv. BARTHELEMY / BL	Indivision BARTHELEMY	ZK	125	199	495	524				1 500 €	SIAEP Basse Limagne		495	
	Indivision BARTHELEMY	ZK	127	201	661	674	661				SIAEP Basse Limagne		661	
	SIAEP Basse Limagne	ZK	46	46	1770			1770		1 500 €	Indivision BARTHELEMY	1770		
	Total échange Indiv. BARTHELEMY/SIAEP BL							661	1770			1770	1156	
Promesse GIRAUDON / BL / RGD 02/08/2022	GIRAUDON Pierre	ZK	36	221	7004	6995	7004			6 080 €	SIAEP Rive Gauche Dore			7004
	GIRAUDON Pierre	ZK	52	223	5661	5665	5661			4 920 €	SIAEP Rive Gauche Dore			5661
	SIAEP Rive gauche de la Dore	ZK	53	192	6100	6091		6100		11 000 €	GIRAUDON Pierre	6100		
	SIAEP Rive gauche de la Dore	ZK	54	194	6849	6657		6849			GIRAUDON Pierre	6849		
	Total échange GIRAUDON/SIAEP RGD / BL							12665	12949			12949		12665
Promesse GOUTAIN M. / BL 28/07/2022	GOUTAIN Madeleine	ZK	25	211	156	157	156			5 700 €	SIAEP Basse Limagne		156	
	GOUTAIN Madeleine	ZK	33	213	4224	4235	4224				SIAEP Basse Limagne		4224	
	GOUTAIN Madeleine	ZK	24	209	2344	2474	2344				SIAEP Basse Limagne		2344	
	SIAEP Basse Limagne	ZK	17	17	1340			1340		5 700 €	GOUTAIN Madeleine	1340		
	SIAEP Basse Limagne	ZK	23	226	138	135		138			GOUTAIN Madeleine	138		
	SIAEP Basse Limagne	ZK	149	186	5046	4917		5046			GOUTAIN Madeleine	5046		
	SIAEP Basse Limagne	ZK	168	176	567	557		567			GOUTAIN Madeleine	567		
Total échange GOUTAIN/SIAEP BL							6724	7091			7091	6724		
Promesse RAYMOND P. / RGD 28/07/2022	RAYMOND Pierre	ZK	56	203	4738	4765	4738			4 200 €	SIAEP Rive Gauche Dore			4738
	RAYMOND Pierre	ZK	57	205	139	141	139				SIAEP Rive Gauche Dore			139
	RAYMOND Pierre	ZK	118	207	104	105	104				SIAEP Rive Gauche Dore			104
	SIAEP Rive gauche de la Dore	ZK	54	195	1900	2080		1900		4 200 €	RAYMOND Pierre	1900		
	SIAEP Rive gauche de la Dore	ZK	55	197	3014	3011		3014			RAYMOND Pierre	3014		
	Total échange RAYMOND/SIAEP RGD							4981	4914			4914		4981
Promesse DA CUNHA / BL 01/03/2023	Indivision DA CUNHA-BAYLE	ZK	31	31	3190	3190	3190			2 700 €	SIAEP Basse Limagne		3190	
	SIAEP Basse Limagne	ZK	168	175	4374	4371		4374		2 700 €	Indivision DA CUNHA-	4374		
	Total échange DA CUNHA-BAYLE/SIAEP BL						3190	4374			4374	3190		

en rouge les parcelles divisées